

Non à l'initiative sur la biodiversité

Protégeons les animaux et les plantes, pas seulement les champs et les surfaces !

1 Que demande l'initiative sur la biodiversité ?

L'initiative sur la biodiversité, lancée par les milieux écologistes, demande que :

- Les paysages, les sites, les lieux historiques ainsi que les monuments naturels et culturels soient déclarés comme objets protégés officiels et en principe intouchables.
- L'utilisation des surfaces et du patrimoine bâti soit limitée, y compris en dehors des objets protégés officiels.
- Davantage de surfaces soient réservées à la biodiversité.

L'initiative est rejetée sans contre-projet par le Conseil fédéral et le Parlement, car ils estiment que l'initiative ne propose pas de solution adéquate pour améliorer la biodiversité en Suisse.

La limitation des surfaces pouvant être exploitées entrerait en conflit avec d'autres domaines de notre économie tels que l'énergie ou l'agriculture, sans garantie que cela ait un impact positif sur la biodiversité. Le PLR considère qu'il vaut mieux des mesures ciblées, privilégiant la qualité plutôt que la quantité en matière de biodiversité.

2 Arguments

Nous n'avons pas besoin de restrictions supplémentaires

- › Il faut privilégier la qualité à la quantité pour protéger la biodiversité.
- › La protection de la biodiversité fonctionne en Suisse, car de nombreuses espèces animales sont revenues s'installer ces dernières années (par exemple le lynx ou certains oiseaux menacés).

L'initiative est trop extrême

- › La protection de la biodiversité ne doit pas consister à une limitation des surfaces à disposition, mais à des mesures ciblées.
- › Nous n'avons pas besoin de nouvelles restrictions pour protéger la biodiversité.

Les domaines de la construction, de l'énergie et du tourisme seront aussi pénalisés

- › La Suisse ne doit pas devenir un musée à ciel ouvert ! Nous devons pouvoir continuer de développer nos infrastructures et de lutter contre la pénurie de logements.
- › L'initiative est en contradiction avec la loi sur le climat ainsi que la loi pour l'électricité, acceptées respectivement en votation en juin 2023 et juin 2024.
- › De nombreux sites touristiques se trouveraient en zone protégées et ne pourraient plus investir pour améliorer leurs installations.

L'initiative ne tient pas compte du fédéralisme

- › C'est au niveau local que la protection de la biodiversité est la plus efficace.
- › L'initiative restreindra le champ d'action des cantons et des communes, qui ont pourtant la connaissance du terrain.

3 En résumé

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux dit Non à l'initiative sur la biodiversité, car...

- › ...il faut privilégier des mesures ciblées de qualité pour protéger la biodiversité ;
- › ...limiter les surfaces à disposition ne va pas améliorer la biodiversité ;
- › ...de nombreux domaines de notre économie (construction, énergie, tourisme) seront aussi impactés ;
- › ...les acteurs locaux sont mieux équipés que la Confédération pour protéger la biodiversité ;